

# Musée International des **TR**ansports **M**étropolitains

**MATÉRIEL**..... : Motrice n° 5

**DATE DE CONSTRUCTION**..... : 1900 (mise en service le 14 juin 1900).

**COMPAGNIE**..... : Société des Tramways de Fribourg (1897 - 1965) (T.F.) (Confédération Helvétique).

**CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES** : Motrice à 2 essieux type Ce 2/2 à écartement métrique. Série 5 à 6.  
Longueur : 7,35 m - Largeur : 2,10 m - Empattement : 1,55 m - Poids à Vide : 8,500 t.  
Capacité : 32 places (12 assises, 20 debouts).  
Deux moteurs BROWN-BOVERI Cie de 25 ch (18 kW).

Constructeur : SCHWEIZERISCHE WAGEN UND WAGONS FABRIK AG, Zürich (1899 - 1901) (*puis Schlieren, S.W.S.*) ;  
(*Fabrique suisse de voitures et wagons S.A., Zürich*)

Équipements électriques : COMPAGNIE DE L'INDUSTRIE ELECTRIQUE, Sécheron (1891 - 1902).

En 1904, pose d'indicateurs de destinations lumineux.

A partir de 1911, le frein de sécurité à griffes est remplacé progressivement par le frein à patins électromagnétiques.

En vue du service à un agent, la motrice n° 5 est équipée d'une manivelle avec système « *Homme Mort* » en 1940, après des essais sur la motrice n° 3 en 1929.

A partir de 1940-41, le chauffage s'effectue par le courant de freinage, qui entraîne une importante économie.

Des améliorations techniques sont réalisées en 1943 : verre incassable *SECURIT* en remplacement du verre ordinaire, substitution de boîtes à roulement à rouleaux aux paliers ordinaires des fusées d'essieux, unification des leviers de commandes sur tous les véhicules, installation d'un frotteur à charbon à l'extrémité de la perche.

**LIEU DE CIRCULATION**..... : Réseau de FRIBOURG jusqu'à la suppression du réseau de tramways le 1<sup>er</sup> avril 1965.

La motrice 5 est sauvegardée par l'Association du **M**usée du **TR**amway (A.MU.TRA. 1961 - 2017, Belgique) et garée au musée de Scheepdal (ex dépôt SNCV/NMVB, région de Bruxelles).

L'AMUTRA ne pouvant plus assurer la préservation de la motrice au musée de Scheepdal, elle stockée au dépôt SNCV/NMVB de Solre sur Sambre (région de Charleroi).

Suite à la dissolution de SNCV/NMVB en juin 1990, l'AMUTRA propose à l'AMITRAM de lui laisser en dépôt la motrice, tout en restant propriétaire. L'AMITRAM en échange, assure sa restauration et son entretien. Elle est récupérée en novembre 1989.

Suite à la dissolution de AMUTRA pour fin 2017, les discussions entre l'AMITRAM et le C.T.F. (**C**lub du **T**ramway de **F**ribourg) permettent de trouver une solution convenable : après signature d'une convention de prêt, le 2 décembre 2017, le CTF reprend formellement la propriété de la motrice, alors que l'AMITRAM la conserve dans sa collection, tant que la situation le permet.

Les motrices préservées : n°1 et 10, **C**lub du **T**ramway de **F**ribourg (C.H.) ; n°4, **D**étroit (U.S.A.) ; n°7, **C**hemin de **F**er **T**ouristique du **B**lonay-**C**hamby (C.H.).